



# Procédure Inscriptions Eté 2024

## Ouverture en ligne le 23/05/2024


### 1) Votre dossier sur le Portail familles

- Pour les familles fréquentant Récree' Lion, votre dossier doit être impérativement actualisé et votre Quotient Familial doit dater de moins de 3 mois.
- Pour les enfants en garde alternée, il est impératif de fournir le planning pour les congés d'été.
- Pour les nouvelles familles, votre dossier sur le portail familles doit être complet et validé par nos soins.

<https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr>

### 2) Inscriptions

- Vous devez effectuer vos inscriptions directement sur le portail :
  - 1) Cliquer sur le prénom de l'enfant +
  - 2) Réserver une nouvelle activité +
  - 3) Le Lion d'Angers - Récree' Lion 3-11 ans +
  - 4) Vacances été 2024 ; choisir les formules d'accueil.

 Ces inscriptions ne seront que des **réservations et les places sont limitées.**

**Nous vous enverrons alors, par mail et sous quelques jours, l'attestation de paiement vous indiquant le montant à régler afin de valider vos réservations.**

**Vous la retrouverez également dans la messagerie de votre portail familles.**

- Pas de prélèvement possible sur les acomptes de réservations d'été mais le paiement par virement est possible. Il faudra nous solliciter pour obtenir notre RIB et nous avertir par mail lorsque le virement aura été effectué. Nous acceptons les règlements par CESU (papier et dématérialisé), chèques vacances, espèces et chèques.

### 3) Validation des inscriptions

Vous devez, tout d'abord être à jour dans le règlement de vos factures. Toute dette bloquera la validation de vos réservations.

**A réception de vos règlements, nous validerons vos réservations qui deviendront inscriptions.**

**Vous recevrez alors une notification qui vous indiquera la validité de vos réservations.**

Celles-ci seront consultables sur le Portail Familles.

### 4) Frais d'adhésion, péricentre et modifications

Les frais d'adhésion (20 €) pour l'année 2024/2025, le péricentre de l'accueil de loisirs d'été ainsi que les éventuelles modifications (rajout et/ou suppression d'inscriptions) apparaîtront sur la facturation réelle de l'été établie en septembre 2024.

**NB : Activités Récree' Jeunes 11-17 ans :**

Vous devez appliquer la même procédure **sans acompte de réservations**.  
Les inscriptions sur le Portail seront néanmoins ouvertes ultérieurement.